



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE  
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS  
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

## ANNÉE ACADEMIQUE 2024-2025

### TARIFS & CONDITIONS POUR LES SÉJOURS DE COURTE DURÉE

(Tarifs applicables à partir du **01/09/2024**)

| CHAMBRES                        | par nuit  |                               | par semaine complète |                               | par mois complet |                           |
|---------------------------------|-----------|-------------------------------|----------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|
|                                 | ETUDIANTS | CHERCHEURS<br>ET POST-<br>DOC | ETUDIANTS            | CHERCHEURS<br>ET POST-<br>DOC | ETUDIANTS        | CHERCHEURS<br>ET POST-DOC |
| chambre individuelle            | 70 €      | 80 €                          | 335 €                | 415 €                         | 805 €            | 1030 €                    |
| chambre double<br>(2 personnes) | 80 €      | 95 €                          | 400 €                | 460 €                         | 910 €            | 1080 €                    |
| studio<br>(2 personnes)         | 95 €      | 115 €                         | 455 €                | 525 €                         | 1080 €           | 1300 €                    |

*Chambre meublée avec salle de bains, prise TV et raccordement internet haut débit inclus, double vitrage, circulation d'air double flux et détection incendie (serviettes de toilette et ustensiles de cuisine non fournis).*

1. La réservation ne devient effective qu'après le renvoi :

- du document de confirmation (ci-joint) et du règlement intérieur dûment signé,
- d'une attestation justifiant votre séjour à Paris (lettre d'invitation à un séminaire, attestation de stage, cours de langue ...) et de la copie d'une pièce d'identité,
- du versement avant l'arrivée d'un dépôt garantie dommages de **160,00 €** pour séjour de plus de 4 semaines. Aucun dépôt demandé pour les séjours inférieurs à 14 nuits.
- du paiement avant l'arrivée du montant de la redevance pour la durée totale du séjour ou pour le premier mois.
- Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Ces paiements - dépôt garantie-dommages et redevance - s'effectueront par (*Tous frais d'opération à la charge du donneur d'ordre*)

→ virement au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôte,

**LA BANQUE POSTALE - Centre Financier de Paris**

**Code IBAN : FR49 2004 1000 0101 9391 5H02 032**

**Code BIC : PSSTFRPPPAR**

*Merci d'envoyer copie de la preuve des paiements mentionnés ci-dessus avant votre arrivée*

→ Par virement ou carte bancaire pour les mois après votre arrivée.

2. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse [accueil@fbl-paris.org](mailto:accueil@fbl-paris.org) en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
3. Les arrivées se font après 15.00 heures, les départs avant midi.
4. Le dépôt garantie dommages est remboursé, après contrôle des lieux, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées (document disponible à la Réception).

**Merci d'adresser toute question relative au paiement à l'adresse suivante : [compta@fbl-paris.org](mailto:compta@fbl-paris.org)**



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE  
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS  
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

## ANNÉE ACADEMIQUE 2024-2025 7<sup>ème</sup> étage

### TARIFS & CONDITIONS POUR LES SÉJOURS DE COURTE DURÉE

(Tarifs applicables à partir du **01/09/2024**)

| CHAMBRES                        | par nuit  |                               | par semaine complète |                               | par mois complet |                           |
|---------------------------------|-----------|-------------------------------|----------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|
|                                 | ETUDIANTS | CHERCHEURS<br>ET POST-<br>DOC | ETUDIANTS            | CHERCHEURS<br>ET POST-<br>DOC | ETUDIANTS        | CHERCHEURS<br>ET POST-DOC |
| chambre individuelle            | 55,00 €   | 95,00 €                       | 270,00 €             | 315,00 €                      | 660,00 €         | 880,00 €                  |
| chambre double<br>(2 personnes) | 65,00 €   | 75,00€                        | 320,00 €             | 380,00 €                      | 790,00 €         | 920,00 €                  |
| studio<br>(2 personnes)         | 75,00 €   | 90,00 €                       | 390,00 €             | 460,00 €                      | 940,00 €         | 1130,00 €                 |

*Chambre meublée avec salle de bains, prise TV et raccordement internet haut débit inclus, double vitrage, circulation d'air double flux et détection incendie (serviettes de toilette et ustensiles de cuisine non fournis).*

1. La réservation ne devient effective qu'après le renvoi :

- du document de confirmation (ci-joint) et du règlement intérieur dûment signé,
- d'une attestation justifiant votre séjour à Paris (lettre d'invitation à un séminaire, attestation de stage, cours de langue ...) et de la copie d'une pièce d'identité,
- du versement avant l'arrivée d'un dépôt garantie dommages de **160,00 €** pour séjour de plus de 2 semaines. Aucun dépôt demandé pour les séjours inférieurs à 14 nuits.
- du paiement avant l'arrivée du montant de la redevance pour la durée totale du séjour ou pour le premier mois.
- Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Ces paiements - dépôt garantie-dommages et redevance - s'effectueront par (*Tous frais d'opération à la charge du donneur d'ordre*)

→ virement au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôte,

**LA BANQUE POSTALE - Centre Financier de Paris**

Code IBAN : **FR49 2004 1000 0101 9391 5H02 032**

Code BIC : **PSSTFRPPPAR**

*Merci d'envoyer copie de la preuve des paiements mentionnés ci-dessus avant votre arrivée*

→ chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fondation Biermans-Lapôte, **à partir d'un compte ouvert en France.**

→ **Par carte bancaire pour les mois après votre arrivée.**

2. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse [accueil@fbl-paris.org](mailto:accueil@fbl-paris.org) en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
3. Les arrivées se font après 15.00 heures, les départs avant midi.
4. Le dépôt garantie dommages est remboursé, après contrôle des lieux, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées (document disponible à la Réception).

Merci d'adresser toute question relative au paiement à l'adresse suivante : [compta@fbl-paris.org](mailto:compta@fbl-paris.org)